



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME
12, RUE LOUIS BERTRAND
94207 IVRY SUR SEINE CEDEX**

COMMISSION RELATIONS AVEC LES STRUCTURES

ACCUEIL DANS LES CLUBS

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME
12 RUE Louis Bertrand
94207 Ivry sur Seine cedex
Téléphone : 01 56 20 88 88
Télécopie : 01 56 20 88 99
Internet : www.ffct.org
Messagerie : info@ffct.org**





LA CONVENTION DE PRE-ACCUEIL



Convention de pré accueil

Objectifs : Permettre à des cyclistes occasionnels de découvrir le cyclotourisme route, VTT ou VTC en tant que sport loisirs, et pérenniser la présence des nouveaux pratiquants

Principe : Etablir une convention entre la commission nationale « relations avec les structures », un comité départemental et un club pour organiser des sorties encadrées sur une période de 3 mois maximum.

Mise en œuvre

Dispositions propres à chacune des sorties :

- Le Club limite à 19, le nombre de participants, encadrés par un animateur club.
- Les participants rempliront une fiche modèle joint en annexe qui sera obligatoirement datée et signée.
- La distance est comprise entre 20 et 50 km (5 à 20 km à VTT), sans difficultés majeures et à vitesse modérée
- les encadrants rappellent les règles du code de la route et les règles du comportement sur la voie publique.
- Le club signataire de la convention doit être assuré par le contrat fédéral
-

Engagements du club :

- Respecter le calendrier des sorties annexé à la convention.
- Souscrire l'assurance fédérale option B, assurant les non licenciés, pour l'ensemble de ce calendrier.
- Proposer la prise de licence à l'issue des randonnées

Engagements du comité départemental :

- Valider la demande d'assurance fédérale option B souscrite par le club.
- Apporter son aide au Club pour cette expérimentation. Cette aide peut prendre la forme d'une documentation mise à disposition pour l'information des participants.
- Contrôler le bon déroulement de l'expérimentation.
- Participer au bilan final et le communiquer à la commission relations avec les structures.

Engagement de la commission Relations avec les structures

- Valider la conformité du plan d'action proposé.
- Apporter son aide au Codep et au club en fournissant la documentation nécessaire pour une bonne information des participants.
- Tirer un bilan annuel des actions mises en œuvre sur le plan national et le communiquer aux structures.

Fonctionnement :

- Le club adresse une demande au comité départemental accompagnée d'un projet de calendrier des sorties.
- Le comité départemental établit une convention en trois exemplaires avec le club et transmet le dossier à la commission Relations avec les structures.
- le comité départemental valide la demande d'assurance option B.
- Le club lance son action à la date prévue. Toute modification du calendrier sera soumise à l'accord du comité départemental, responsable du respect de la convention.

Bilan :

A l'issue de cette expérimentation, un bilan sera établi par le club et le comité départemental. Le résultat sera communiqué à la commission Relations avec les structures dans délai d'un mois.



Convention de pré accueil

Logo du comité
départemental

LOGO DU CLUB

Entre
Le Comité Départemental de Cyclotourisme de..... représenté par son
président, et désigné ci après : **LE CODEP**,

d'une part

Et
Le club « » affilié sous le N°.....
représenté par son président, et désigné ci après : **LE CLUB**,

Et
La commission « relations avec les structures » de la fédération française de cyclotourisme
représentée par sa responsable et désignée ci-après par : la commission **STRUCTURES**
d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objectifs :

Afin de promouvoir le cyclotourisme, et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés, **LE CLUB** organise entre leet le.....20..., une série de sorties club réservées aux non licenciés.

Article 2 - Dispositions propres à chacune de ces sorties :

- **LE CLUB** limite à 19, le nombre de participants, encadrés par un animateur club.
- les participants remplissent une fiche d'inscription (modèle joint annexe 2) dûment complétée, datée et signée.
- La distance est comprise entre 20 et 50 km (5 à 20 km à VTT), sans difficultés majeures et à vitesse modérée.
- les encadrants rappellent les règles du code de la route, son respect et les règles du comportement des cyclistes roulant en groupe.
- Un point d'intérêt culturel, amical ou touristique sera imaginé au cours de la sortie

Article 3 - Calendrier :

LE CLUB s'engage à respecter le calendrier des sorties joint en annexe 1.

Article 4 - Assurances :

- **LE CLUB signataire de la convention doit être assuré par le contrat fédéral.**
- **LE CLUB** s'engage à souscrire l'assurance fédérale option B, assurant les non licenciés, pour l'ensemble de ce calendrier.

Article 5 - Bilan

Un bilan sera établi par le club et le CODEP. Le résultat sera communiqué à la commission structures dans un délai d'un mois.

Article - 6 Aide

LE CODEP s'engage a:

- Apporter son aide au **CLUB**. Cette aide ou conseil peut prendre la forme d'une documentation mise à la disposition des participants.
- Contrôler le bon déroulement de l'opération.
- Participer au bilan final et à le communiquer à la Fédération.

Article 7 - Commission « relations avec les structures » s'engage à :

- Contrôler la conformité du plan d'action proposé.
- Valider la demande d'assurance fédérale option B souscrite par le club.
- Apporter son aide au Codep et au club en fournissant la documentation nécessaire pour une bonne information des participants.
- Faire un bilan annuel des actions mises en œuvre sur le plan national et à le communiquer aux structures.

Article 8 - Clause de nullité :

Le non respect de l'un des articles, ou l'annulation par le club entraînera la nullité de cette convention ainsi que l'invalidation de l'assurance. Notification en serait faite par lettre officielle à la fédération française de cyclotourisme.

Fait à.....Le.....

Le président du club
Nom prénom et signature

Le président du
Comité départemental de cyclotourisme
Nom prénom et signature

La commission Relations avec les structures de la FFCT
Nom prénom et signature

*Assurance option B pratique « encadrée »
souscrite, validée par la commission relations
avec les structures le : 20...*

Convention de pré accueil

Comité Départemental de :

Exemple de tableau

Club de :

Calendrier des sorties

Du au

N° de Sortie	Dates	Km	Objectif pédagogique	Intérêt touristique
Sortie N°1	05/09/2009	20 km	<i>Maitrise du vélo, déplacement en groupe et découverte de la possibilité de faire une distance supérieure à quelques kilomètres</i>	<i>Visite d'un moulin au fil de l'eau.</i>
Sortie N° 2	12/09/2009	23 km	<i>Utilisation du dérailleur – Découverte de l'effort en côte.</i>	<i>Découverte de l'art roman avec visite d'une église typique</i>
Sortie N°3	26/09/2009	30 km	<i>Déplacement en groupe et les distances de sécurité.</i>	<i>Visite d'une fromagerie et d'un élevage de chèvre avec dégustation.</i>
Sortie N°4	03/10/2009	33 km	<i>Code de la route et les sanctions applicables aux cyclistes</i>	<i>Halte commentée à un lavoir restauré</i>
Sortie N°5	10/10/2009	35 km	<i>Stationnement d'un groupe en bordure d'une voie de circulation.</i>	<i>Visite d'un moulin à vent encore en fonction.</i>
Sortie N°6	24/10/2009	40 km	<i>Révision de l'utilisation du dérailleur et utilisation du double ou triple plateau.</i>	<i>Halte à un point de vue avec prise de photos souvenirs.</i>
Sortie N°7	07/11/2009	35 km	<i>Nécessité de boire et s'alimenter pendant l'effort.</i>	<i>Visite d'un musée paysan</i>
Sortie N°8	14/11/2009	40 km	<i>Se dévêtir avant d'avoir chaud et se couvrir avant d'avoir froid.</i>	<i>Visite d'un élevage hélicicole avec dégustation de produits locaux</i>
Sortie N°9	21/11/2009	42 km	<i>Equipement vestimentaire.</i>	<i>Visite d'une église romane et d'une église gothique. (à l'occasion d'une des pauses demander aux participants de prévoir l'itinéraire de la dernière sortie</i>
Sortie N°10	28/11/2009	35 km	<i>Lecture d'une carte routière</i>	<i>Visite d'une asinerie et d'un château Renaissance</i>
Bilan	05/12/2009		<i>Le bilan de l'action sera établi à l'occasion de l'Assemblée Générale du club et sera suivi d'un apéritif dinatoire auquel seront conviés les conjoints et les enfants des participants.</i>	

Convention de Pré-accueil

Notice explicative

- ✓ Etablie en trois exemplaires
 - 1 pour le club
 - 1 pour le codep
 - 1 pour la commission fédérale relations avec les structures
- ✓ Le club envoie la convention signée et le calendrier des sorties en trois exemplaires au codep
- ✓ Le codep valide et signe la convention et l'envoie en trois exemplaires à la présidente de la commission Relations avec les structures :
Roselyne DEPUCCIO – 12 cours de Valaurie – 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
roselyne.depuccio@ffct.org
- ✓ La commission vérifie la conformité de la convention et la retourne signée au codep
- ✓ La commission gère l'inscription du calendrier au niveau national : assurance option B « pratique encadrée » (actuellement il n'est pas possible au club d'entrer directement le calendrier dans l'espace manifestation – option B – pratique encadrée)

L'envoi des conventions peut être effectué :

- Soit par courrier (cela entraîne des frais de port)
- Soit par internet (en scannant la convention)

La commission relations avec les structures incite les structures à utiliser plutôt Internet afin de respecter l'environnement.



SORTIE DECOUVERTE DU CYCLOTOURISME

INSCRIPTION

Date de la sortie.....Club N°.....

Nom du responsable de la sortie.....

PARTICIPANT

NOM.....Prénom.....

Date NaissanceH F -18 ans

Adresse personnelle.....

C.P.....Ville.....

N° de Téléphone.....

Personne à prévenir en cas d'accident :.....

.....

.....

N° de téléphone.....

Pendant la sortie, je suis assuré(e) par le club.

Je m'engage à OBSERVER le code de la route en toutes circonstances

Tout jeune de moins de 18 ans sera obligatoirement accompagné de l'un de ses deux parents.

Signature (OBLIGATOIRE)

La sécurité, la priorité de la FFCT



SORTIE DECOUVERTE DU CYCLOTOURISME

INSCRIPTION

Date de la sortie.....Club N°.....

Nom du responsable de la sortie.....

PARTICIPANT

NOM.....Prénom.....

Date NaissanceH F -18 ans

Adresse personnelle.....

C.P.....Ville.....

N° de Téléphone.....

Personne à prévenir en cas d'accident :.....

.....

.....

N° de téléphone.....

Pendant la sortie, je suis assuré(e) par le club.

Je m'engage à OBSERVER le code de la route en toutes circonstances

Tout jeune de moins de 18 ans sera obligatoirement accompagné de l'un de ses deux parents.

Signature (OBLIGATOIRE)

La sécurité, la priorité de la FFCT